Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260605-2026_48-DE

COMMUNE DE CHANTELOUP
35150
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026
****

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 15
Vincent MINIER : Maire
Mme GOUR Christèle, Mme ARHAN Patricia, M. JAFFRO Gérald : adjoints
M. LEBRETON Gervais, M. QUEMENEUR Bernard, M. ENOND Michel, Mme CADET Héléna, M. DOREL Didier, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, Mme JAUNY Manuela, Mme HARDY-VIGNON Laurence, Mme CARRE Mélissa, M. CALME Erwann

Absents : 4 (dont 4 pouvoirs)
M LAURENT Yann (donne pouvoir à Gérald JAFFRO), Mme TRICOIRE Isabelle (donne pouvoir à Gervais LEBRETON), Mme LE MINTER Laetitia (donne pouvoir à Christèle GOUR), M. BOVI Hervé (donne pouvoir à Christophe TARDIF)

Nombre de votants : 19 Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 01/06/2026

M. TARDIF Christophe prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Assistait en outre à la séance :
Mme LUCAS Véronique, Secrétaire Générale de Mairie de la Commune de Chanteloup.

****

2026-48 :
Projet Requalification du cimetière : marché de travaux

Vu la délibération n° 2024-23 en date du 6 avril 2024 validant le programme des travaux et le lancement de la consultation de maitrise d'œuvre ;
Vu la délibération n° 2024-52 en date du 9 novembre 2024 attribuant la maitrise d'œuvre au cabinet ARCHITECTE DES PAYSAGES INERMIS ;
Vu la délibération n° 2025-37 en date du 5 juillet 2025 actant la phase APD ;
Vu la délibération n° 2025-45 en date du 6 septembre 2025 actant les honoraires de MOe ;
Vu la délibération n° 2025-46 en date du 6 septembre 2025 actant le nouveau plan de financement et la sollicitation du fonds de concours BpLC ;
Vu la délibération n° 2026-14 en date du 7 février 2026 actant l'infructuosité de la consultation de janvier 2026 ;
Vu la délibération n° 2026-22 en date du 7 mars 2026 actant le nouveau programme des travaux en deux lots ;

Considérant l'analyse des offres réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre ;
Considérant l'avis de la commission « MAPA » en date du 18/05/2026 ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'attribuer les lots constitutifs du marché de travaux ;
Monsieur le Maire présente à l'assemblée les entreprises proposées par le maître d'œuvre et la commission compétente :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- DECIDE d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

- Lot 01 : « Terrassement, réseaux, revêtements, mobilier et espaces verts » : à l'entreprise ALTHEA NOVA pour un montant de 41 790,57 € HT (hors option). Les options 1 et 2 sont retenues, soit un montant total avec options 1 et 2 à 78 149,06 € HT.

- Lot 02 : « Maçonnerie, réseaux, pavage » à l'entreprise ILIAZ CONSTRUCTION pour un montant de 43 200,00 € HT

- DONNE mandat au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260605-2026_48-DE

****

Pour extrait conforme,
"Affaire inscrite à l'ordre du jour"
Le Maire, Vincent MINIER

